

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
Nombre de membres présents : **24**
Nombre de votants : **37**
Date de convocation : **06/12/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 13 Décembre , le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET : MODIFICATION TARIFS VENTE TERRAIN ZAE
TROUILLAS**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, BERNADAC, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

JL.PUJOL (Fourques) à CRUCQ Nadine
R.TOURNE (Llauro) à M.LESNE
P.BELLEGARDE (Passa) à C.VILA
R.LEMORT (Thuir) à JM.LAVAIL
T.VOISIN (Thuir) J.CHEREZ
D.RUIZ (Thuir) à M.FERRER
N.MON (Thuir) à R.OLIVE
A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ
R.PEREZ (Thuir) à JC.BERNADAC
S.RAYNAL (Thuir) à L.BERNARDY
L.FERRER (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
J.AMOUROUX (Tresserre) à A.PUIG
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absents:

P.MAURY (Thuir)

Monsieur Francis AUSSEIL est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

142/2018

**MODIFICATION DES TARIFS DE VENTE DES LOTS ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUE LE
POUGERAULT A TROUILLAS**

- VU les statuts de la Communauté de Communes fixés par délibération n°71/2016
VU le recueil de l'intérêt communautaire fixé par délibération n°72/2016
VU la compétence de la Communauté de Communes des Aspres en matière de développement économique,
VU la délibération n°96/2015 fixant les tarifs de vente de la zone Le POUGERAULT, modifiés par délibération
n°55/17

Le Président **RAPPELLE** que par délibération n°55/2017 le Conseil a modifié les tarifs de vente des parcelles de la zone de Trouillas, pour les porter à :

- 59€TTC/m² par parcelle unique
- 54€TTC/m² pour l'achat de 2 parcelles contiguës
- 50€TTC/m² pour l'achat de 3 à 5 parcelles contiguës
- 45€TTC/m² pour l'achat de 6 parcelles contiguës ou plus

Il **INFORME** que, malgré les mesures incitatives prises sur la modification des prix de vente des parcelles de la ZAE TROUILLAS LE POUGERAULT, de nombreux lots restent encore disponibles à la vente.

Il **INFORME** l'Assemblée que la communauté a reçu une proposition d'achat d'une parcelle de 729 m², pour un prix d'achat de 54€/m² pour ce seul lot.

La proposition impliquant à la Communauté de vendre lot par lot au tarif précédemment fixé pour 2 lots contigus, a été retenue par le Bureau Communautaire réuni le 12 Décembre.

Le Président **PROPOSE** de modifier les tarifs en conséquence afin de pouvoir procéder à la signature de l'acte rapidement.

Le Président **OUVRE** le débat, au terme duquel il propose au Conseil de se prononcer.

Le Conseil Communautaire
Où l'exposé de son Président
A l'unanimité des membres présents et représentés

MODIFIE le prix de vente au mètre carré, des parcelles de la zone d'activités économiques de Trouillas dite « Le Pougerault »

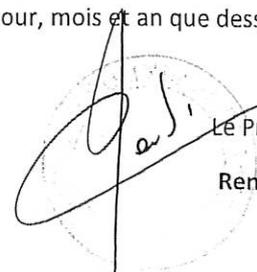
FIXE la tarification suivante à compter de ce jour, pour les actes à intervenir avec les professionnels qui se porteraient acquéreurs :

- 54€TTC/m² par parcelle unique
- 50€TTC/m² pour l'achat de 2 à 5 parcelles contiguës
- 45€TTC/m² pour l'achat de 6 parcelles contiguës ou plus

DIT que le compromis de vente et l'acte authentique seront rédigés en l'étude de Maître VALENCIA, notaire à THUIR

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Ainsi FAIT et DELIBERE, les jour, mois et an que dessus.


Le Président
René OLIVE